

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 27 novembre 2014, à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Marc Richard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	district # 6

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier

ABSENT :

M. Delano Guérin, conseiller district # 4

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4235-2014

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par le conseiller Monsieur Robert Duchesne, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Octroi du contrat de télémétrie aux stations de pompage
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. RÉOLUTIONS

4.A. OCTROI DU CONTRAT DE TÉLÉMÉTRIE AUX STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE pour l'une des soumissions déposées, le montant était inférieur à 100 000 \$, mais elle n'était pas conforme puisqu'elle n'était pas cachetée;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'autre soumissionnaire était supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la politique contractuelle du Gouvernement du Québec autorise les municipalités à faire un appel d'offres, sur invitation, si le montant du contrat est inférieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le montant est supérieur à 100 000 \$, nous ne pouvons accorder ce contrat au deuxième soumissionnaire;

4236-2014

Il est proposé par le conseiller M. Christian Desgagnés et appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De ne pas accorder de contrat de télémétrie des stations de pompage dans le cadre de cet appel d'offres.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Marc Richard propose de lever l'assemblée, à 18h12.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier